

LES INTREPIDES est une course à obstacles **FUN et SPORTIVE** proche du parcours d'aventure en milieu naturel et urbain ouverte à tous les Intrépides en recherche de nouvelles sensations et expériences et mettant l'accent sur le dépassement de soi et particulièrement sur l'entraide

Les participants seront amenés à réaliser une boucle de 6 kilomètres de distance sur un parcours jalonné d'une vingtaine d'obstacles et d'activités diverses, le tout dans l'eau, la boue, et où il faudra marcher, courir, sauter, ramper, grimper, glisser, nager voir réaliser des passages dans l'eau de 25 mètres.

Dans le cas où **certains obstacles pourraient sembler infranchissable seul, dans l'esprit de la course, l'entraide, la solidarité seront de rigueur.**

De même, afin de participer à l'ambiance festive et décalé de l'épreuve, **le déguisement est fortement encouragé mais en aucun cas obligatoire.**

CONDITION DE PARTICIPATION

La course est ouverte à tous à **partir de 16 ans.**

Pour prétendre participer à l'épreuve tous les participants devront obligatoirement fournir un **certificat médical de non contre indication à la pratique de la course à pied en compétition** datant de moins d'un an et délivré par un médecin Français OU être **titulaire d'une licence sportive en cours de validité à la date de la manifestation** dans les activités suivante :

Aikido, Alpinisme, Athlétisme, Aviron, Badminton, Baseball, Basketball, Biathlon, Boxe, Canoé-kayak, Capoeira, Course d'orientation, Cyclisme, Danse, Escalade sportive, Escrime, Football, Gymnastique, Haltérophilie, Handball Sauvetage et Secourisme, Hockey, Judo, Jujitsu, Karaté, Kendo, Kick boxing, Krav maga, Kung Fu, Lutte, Natation, Pelote basque, Rugby, Soft Ball, Squash, Surf, Ski, Street fight, Taekwondo, Tennis, Triathlon, Volley-ball, Water-polo.

DE PLUS, une autorisation parentale est obligatoire pour les participants mineurs. Aucune décharge de responsabilité n'est acceptée.

Ces documents seront conservés en original ou en copie par l'organisateur en tant que justificatif en cas d'accident. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la présentation du certificat médical OU d'une licence concerné (voir plus haut).

Aucune inscription ne sera validée sans ces documents.

Le certificat médical devra être obligatoirement et uniquement remis le jour du retrait du dossard. Aucune licence ou certificat médical envoyé en amont par courrier ou par mail ne sera pris en compte.

INSCRIPTION et ENGAGEMENT

L'inscription à l'épreuve se fait sur la plate-forme internet **LES INTREPIDES** à www.lacoursedesintrepides.fr
Les inscriptions par internet seront closes à partir du Mercredi 11 Septembre 2019 à 00h

Seront disponible en sus les options : **Assurance annulation 6€**

Les inscriptions sur places seront possibles, en fonction des places, jusqu'à 1h avant le départ avec une majoration de prix (sous réserve de disponibilité). Les inscriptions sur place s'effectueront uniquement par chèque bancaire.

Pour les inscriptions internet le règlement des droits s'effectuera uniquement par carte bancaire.

Pour des raisons de sécurité évidente, l'organisation peut être amenée à limiter le nombre de participants.

Tout engagement est ferme et définitif. Il ne peut faire l'objet d'un remboursement pour quelque motif que ce soit.

Le remboursement ne peut s'appliquer qu'en cas de souscription de l'assurance annulation, dont les conditions sont détaillées dans la rubrique d'inscription.

Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Un contrôle d'identité sera effectué à l'accueil le jour de l'épreuve.

ACCUEIL ET CONTROLE ADMINISTRATIF

Les participants seront invités à retirer leur dossard le Samedi 14 Septembre 2019 sur le Village des **INTREPIDES**.

Le Dimanche, l'accueil et le retrait des dossards s'effectuent au minimum une heure avant le départ. Afin de valider l'inscription un contrôle administratif des participants sera fait.

Les concurrents présenteront au contrôle :

- Une pièce d'identité
- La confirmation d'inscription internet comportant le numéro de dossard et de vague de départ
- Le certificat médical ou photocopie de licence sportive concernés (voir liste plus haut)
- Une autorisation parentale pour les participants mineurs
- Convention d'acceptations des risques

ACCEPTATION des RISQUES

Tout participant devra apporter, accepter et signer l'acceptation des risques avant la récupération de son dossard.

Acceptation des risques en **annexe 1**.

IDENTIFICATION DES PARTICIPANTS

Au moment du dépôt des certificats médicaux, les participants se verront attribuer un dossard permettant de les identifier sur le parcours. Tout participant dépourvu de ce dossard pendant l'épreuve sera mis hors course par l'organisateur.

TENUES et DEGUISEMENTS

Le port de collant ou survêtement et de gants pour le franchissement d'obstacles sont conseillés. Le port de bijoux est déconseillé.

Le port de déguisement est fortement encouragé mais ne devra pas entraver la progression des participants, notamment pour le franchissement des obstacles, ni présenter un risque quelconque de blessure pour ces derniers.

PARCOURS

Toutes les informations relatives au parcours sont disponibles sur le site www.lacoursedesintrepides.fr
Chaque participant devra se trouver au départ de l'épreuve à l'horaire qui lui aura été indiqué sur sa confirmation d'inscription. Sur place, ces horaires seront communiqués aux concurrents par affichage et annonces micro.

Les concurrents devront impérativement respecter le sens et les limites du parcours matérialisées par des filets, rubalise ou banderoles.

Les participants devront impérativement respecter les consignes de contrôleurs présents sur chaque obstacle majeur et tout au long du parcours.

Obstacles : le participant reconnaît être apte à fournir des efforts physiques continus sur une distance d'environ 6 km, en particulier courir, nager, ramper, patauger, escalader des obstacles d'une hauteur maximale sans palier d'environ 3 m.

Pour participer au franchissement d'éventuels obstacles aquatiques, le participant reconnaît être apte à nager 25 m dans une eau froide d'environ 2 m de profondeur.

Le participant n'a aucune obligation de franchir un obstacle, si celui-ci dépasse ses capacités il doit le contourner. Chaque obstacle est contournable.

Afin de satisfaire aux contraintes de sécurité, la direction de course se réserve le droit d'apporter des modifications de parcours de dernière minute.

Le participant est seul responsable de son parcours, il engage son entière et unique responsabilité en cas d'accident pouvant se produire sur ce dernier y compris lors des franchissements d'obstacles et des passages en eau s'il n'a pas respecté les règles élémentaires de sécurité où les consignes spécifiques placées à proximité ou annoncées par le ou les signaleurs.

ABANDON

Sauf en cas de blessure, si un compétiteur souhaite abandonner il doit alors dans la mesure du possible se manifester auprès du signaleur le plus proche qui invalidera son numéro de dossard et organisera son rapatriement sur le village d'accueil avec l'organisation de la course.

RAVITAILLEMENT

Le ravitaillement liquide (non alcoolisé) et solide est autorisé sur le parcours, en plus des stands de ravitaillement officiel mis en place par l'organisation.

Chaque participant doit veiller à disposer, au moment de quitter un poste de ravitaillement, de la quantité d'eau et des aliments qui lui seront nécessaires pour rallier le ravitaillement suivant.

RESPECT de L'ENVIRONNEMENT

Afin de respecter l'environnement et les espaces naturels traversés, il est strictement interdit d'abandonner des déchets (papiers, emballages plastiques...) sur le parcours. Des poubelles seront à disposition sur chaque poste de ravitaillement ainsi que sur chaque zone d'obstacle. Elles devront être impérativement utilisées par les concurrents.

Les participants doivent conserver les déchets et emballages en attendant les lieux signalés par l'organisation pour s'en débarrasser sous peine de disqualification.

SANCTIONS

Toute infraction constatée par un signaleur officiel ou un membre de l'organisation entraînera une disqualification immédiate (aucune réclamation ne sera possible).

- Circulation en sens inverse du parcours
- Non-respect du parcours
- Détérioration du matériel
- Comportement irrespectueux, dangereux ou agressif envers les autres concurrents, les bénévoles, l'organisation, public et spectateurs.
- Abandon des déchets sur le parcours
- Alcoolisme ou consommation de substance illicite

DROIT à L'IMAGE

Par son inscription et sa participation à la course des **INTREPIDES** chaque participant autorise l'organisation à utiliser, exploiter, en tout ou partie, sans limite de territoire ou de durée, la voix, les images ou enregistrement de sa personne sur tout support physique ou numérique par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour (internet, affichage, flyers), prise dans le cadre de la course des **INTREPIDES**.

CNIL

Conformément à la loi « Informatique et Liberté » du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles vous concernant. Par notre intermédiaire vous pouvez être amenés à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Si vous ne le souhaitez pas, il vous suffit de nous écrire en nous l'indiquant.

ASSISTANCE MEDICALE

Un service d'assistance médicale est assuré par des médecins et des unités de secours mobiles. Ces derniers sont alertés, en cas de besoin, par les signaleurs repartis sur le parcours. Sur avis médical, l'organisation se réserve le droit de mettre hors-course et de faire évacuer du parcours toutes personnes qu'elle juge inapte à continuer l'épreuve. Tout participant faisant appel à un médecin ou secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter pleinement ses décisions.

Tout concurrent se doit de signaler un autre concurrent qui serait en difficulté au signaleur le plus proche.

ASSURANCE

Responsabilité civile :

Conformément à la législation en vigueur, l'organisateur a souscrit une assurance couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile et de ses préposés. Un justificatif peut être communiqué à tous participant sur simple demande.

Les organisateurs ne peuvent être en aucun cas tenus responsables en cas d'accident, de défaillance consécutive à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante.

Individuelle accident :

Tous les participants à la course, licenciés ou non à une fédération sportive, peuvent souscrire dès à présent une assurance garantissant le versement d'un capital en cas de dommages corporels (décès ou

invalidité permanente) dus à un accident survenu sur le parcours de la course qu'il en soit ou non responsable, qu'il y ait un tiers identifié et/ou responsable.

L'indemnisation, fonction des dommages, intervient dès lors que l'assuré est victime d'un accident durant sa participation à l'épreuve sportive. Cette assurance est facultative mais fortement recommandée. Elle peut être souscrite en complément ou à défaut d'une assurance de même type détenue notamment via une licence sportive.

DOMMAGE MATERIEL

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, bris ou perte des biens personnels des participants pendant la course. Il incombe en conséquence à chaque participant, s'il estime nécessaire, de souscrire une assurance.

MODIFICATION-ANNULATION de L'ÉPREUVE

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours et/ou la position des postes de ravitaillement. En cas de mauvaises conditions météorologiques et afin d'assurer la sécurité des participants, l'organisation se réserve le droit de reporter l'horaire du départ, d'arrêter l'épreuve ou de l'annuler sans remboursement du droit d'inscription.

ACCEPTATION DES RISQUES / RENONCIATION A RECOURS

L'épreuve **les intrépides** est une course à obstacles à destination du grand public à la recherche du dépassement de soi dans un environnement proche du parcours du combattant et d'aventure.

L'épreuve est une course à pied sur une distance de 6 km jalonnée d'une vingtaine d'obstacles naturel et /ou artificiel et mettant un point d'honneur à l'entraide entre participants.

Sur le parcours **les intrépides**, la participation de chaque concurrent implique la connaissance et l'acceptation du présent règlement.

Je reconnais que la participation à l'épreuve « **Les intrépides** » comporte certaines contraintes et que je ne dois pas m'inscrire si je ne me suis pas correctement entraîné et apte médicalement.

En acceptant ces conditions d'inscription, j'assume l'entière et complète responsabilité en cas d'accident pouvant se produire durant les trajets d'aller ou de retour de l'épreuve ou durant cette même épreuve.

Je participe à cette épreuve sportive dénommée « **Les intrépides** » de mon plein gré et en toute connaissance de cause de tous les risques et dangers auxquels je m'expose compte tenu de l'activité à laquelle je participe.

Je reconnais avoir pris connaissance de tous les risques inhérents à la manifestation, pendant ou à l'issue de l'événement et ce sans limitation ; ces risques incluent notamment les accidents et / ou la maladie (en cas de blessures, incapacité, invalidité et décès) ; je renonce au recours contre tout autre participant pour accident lié à la pratique sportive ; je m'engage à ne pas dépasser mes propres limites physiques et à ne pas me mettre en situation de danger en ne respectant pas les consignes de l'organisateur ou en détournant ou contournant l'utilisation pour laquelle les obstacles sont conçus.

Je, en mon nom et en celui de mes héritiers et exécutants, reconnais par le présent acte décharger les sponsors et organisateurs de l'épreuve, l'association le Club des Intrépides d'Andernos (et ses représentants) ainsi que toute autre personne associée à l'événement de toutes responsabilités, de tous dommages et intérêts que je pourrais avoir à l'encontre de ces derniers eu égard à ma participation à cette épreuve.

J'ai pris connaissance qu'une partie du parcours sera constitué de passages en eau, que le fait de savoir nager est nécessaire (savoir traverser un bassin de 25 mètres), qu'une partie du parcours nécessite le passage d'obstacles dont la hauteur sans palier peut atteindre 3 mètres.

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement de l'avoir lu attentivement de le comprendre entièrement et de l'accepter dans sa totalité.

Je signe librement et volontairement ;

Fait à Le 201....

Nom, prénom du participant :

Signature du participant (précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé ») :

N ° d'INSCRIPTION :

ENFANT MINEUR DE 16 à 18 ANS
LES INTREPIDES - 15 SEPTEMBRE 2019

Je soussigné Mr / Mme (nom et prénom)

Adresse

Téléphone Email

Agissant en qualité de père, mère ou tuteur, autorise mon (mes) enfant(s) :

NOM (de l'enfant) : PRENOM (de l'enfant) :Age

NOM (de l'enfant) : PRENOM (de l'enfant) :Age

NOM (de l'enfant) : PRENOM (de l'enfant) :Age

NOM (de l'enfant) : PRENOM (de l'enfant) :Age

NOM (de l'enfant) : PRENOM (de l'enfant) :Age

à participer à la course Les Intrépides le A

Téléphone du responsable légal en cas d'urgence :

Je dégage également l'organisation de toutes responsabilités, avant, pendant, et après la course et m'engage à venir chercher le mineur au poste de secours de la course en cas de blessure.

Je reconnais avoir pris connaissance qu'une partie du parcours sera constitué de passages en eau, que le fait de savoir nager est nécessaire (savoir traverser un bassin de 25 mètres), qu'une partie du parcours nécessite le passage d'obstacles dont la hauteur sans palier peut atteindre 3 mètres.

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement de l'avoir lu attentivement de le comprendre entièrement et de l'accepter dans sa dans sa totalité.

Je signe librement et volontairement

Date

Signature du Responsable Légal

Signature(s) Mineur(s)



Certificat médical type

Course LES INTREPIDES - 15 SEPTEMBRE 2019

A remettre au retrait du dossard

Je soussigné(e) Dr.....Docteur en médecine,

Certifie que l'examen de M / Mme

Date de naissance :

Age :

ne révèle pas de contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition de type trail et à la participation de la course **Les Intrépides** sur un parcours d'environ 8 km comportant :

- **Des zones d'obstacles tous les 300 mètres, dont certains pouvant mesurer jusqu'à 3 mètres de haut, du type « parcours du combattant »**
- **Des zones de franchissement aquatique d'une longueur de 25 mètres en eaux profondes**

Certificat établi à :

Date.....

Signature du Médecin

Cachet